

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
28 AVRIL 2015 A 18h30

Sous la présidence de Monsieur Robert DONNAT, Maire.

Présents : SILVESTRE C, LEROUX J.P, GRILLI M, CLAUZON C, BUGEL N, TAULEMESSE E, ECH CHAFAI Marie-Hélène, RODENAS A, TRINQUART N, DE VALENCE G, CHAVRIER C, DINGLI J.P.

Absents excusés : MAURIN Yves qui a donné pouvoir à GRILLI M.
MILESI Véronique qui a donné pouvoir à CLAUZON C.
FONQUERNIE A a donné procuration à DONNAT R
CUREL N a donné procuration à SILVESTRE C
SONEGO K. E adonné procuration à DINGLI J.P.

TRAVERSO Noëlle présente à la réunion à partir de la question N° 5 de l'ordre du jour.

Le Quorum est atteint.

Secrétaire de séance : TAULEMESSE Emilie.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour N°5 et 6, deux délibérations :

- Une relative aux travaux de réfection de toiture à l'église et l'autre aux travaux de réfection de la cour de l'école primaire : A l'unanimité, des membres présents ou représentés, Pas d'objection.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015 :

Le compte rendu est adopté par 15 voix POUR et 3 VOIX CONTRE (Chavrier-Dingli : 2 voix)

L'opposition évoque le fait que dans le compte rendu, il n'a pas été tenu compte de leurs propositions lors de l'élaboration et du vote du Budget primitif 2015.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, il n'a reçu aucune proposition de l'opposition, ni écrite, ni orale.

Il informe que les échanges et débats ne sont pas des propositions. C'est à l'issue de ces débats que doivent émerger les demandes des élus, par écrit.

026-2015 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

- Vu la délibération du 10 février 2015 des membres du Comité Syndical du Parc Naturel du Luberon approuvant le projet de statuts modifiés.

- Vu les modifications qui portent essentiellement sur l'intégration des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) présents sur notre territoire dans la gouvernance du syndicat, afin d'assurer une représentativité du territoire au plus proche de la réalité.

Le Conseil Municipal , à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- APPROUVE La modification des statuts tels que présentés.

027-2015 - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

- Vu que l'organisation de la randonnée et la sauvegarde des anciens chemins sont des compétences confiées par le législateur aux Départements par la loi de décentralisation n°83-663 du 22 juillet 1983. Les articles L361-1 et L361-2 du Code de l'Environnement confient aux Départements l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

- Vu que le PDIPR a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux tout en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée. Le réseau touristique de randonnée, mis en place dans la Commune en concertation avec les acteurs publics et les partenaires concernés, aide à gérer et à améliorer les itinéraires dans le respect de l'environnement. Il contribue à valoriser les territoires, notamment dans les domaines de la pratique sportive (randonnée pédestre et équestre, VTT) et du développement touristique.

- Considérant la délibération du Conseil Municipal, en date du 07.11.1996, adoptant le PDIPR sur son territoire,
- Considérant que le Conseil Général de Vaucluse a approuvé, par délibération du 19 décembre 1997, le PDIPR,
- Considérant que le Conseil Général de Vaucluse a adopté, par délibération du 16 novembre 1998, la charte de qualité du balisage et de la signalisation des sentiers de randonnée et approuvé le principe de créer un réseau touristique de randonnée fléché, balisé, situé, pour 130 communes vauclusiennes, en partie sur le PDIPR et d'en assurer l'entretien,
- Considérant la mise en place du réseau touristique de randonnée dans la commune, utilisant des chemins balisés,
- Considérant que la création de ce réseau touristique, qui couvre, en 2015, près de 2600 km de sentiers en Vaucluse, a progressivement rendu obsolète le PDIPR, approuvé en 1997, notamment par l'ajout de chemins publics en remplacement de sentiers privés,
- Considérant la délibération du Conseil Général du 31 octobre 2003 décidant la mise en révision du PDIPR, en concertation avec les communes, acteurs publics et partenaires concernés,
- Considérant la délibération du Conseil Général du 20 février 2015 approuvant la finalisation, à l'issue de la concertation menée entre 1999 et 2014, de la révision du PDIPR par la saisie numérique des données sur le système d'information géographique du PDIPR et de la saisine officielle des communes pour l'approbation des nouveaux plans communaux des itinéraires de randonnée,
- Considérant que les plans intitulés « PDIPR révision 2015 » et « Réseau Touristique de randonnée 2015 », présentés par le Département de Vaucluse, prennent en compte les nouvelles sections de chemins balisés,
- Considérant que, conformément à la délibération du 16 novembre 1998 approuvant la charte de qualité et de balisage et de la signalisation, le Département prend en charge la création, la signalétique, le balisage et l'entretien des chemins référencés « réseau touristique de randonnée »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- Adopte les nouveaux tracés communaux relevant du « PDIPR révision 2015 » et du « Réseau de randonnée touristique 2015 »,
-
- Conserve aux chemins concernés un caractère ouvert au public pour la pratique exclusive de la randonnée pédestre, équestre et VTT,
-
- Décide de ne pas aliéner les sentiers inscrits au PDIPR, ou à permettre leur maintien, leur rétablissement ou leur substitution, d'une égale valeur qualitative et d'usage, afin d'assurer la continuité de l'itinéraire.

028-2015 -PROJET DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INCENDIE DE FORET PPRIF DU MASSIF DES MONTS DE VAUCLUSE- CONSULTATION REGLEMENTAIRE AVANT MISE EN ENQUETE- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2006 qui a prescrit l'élaboration du plan de prévention des risques d'incendie et de forêt du massif des Monts de Vaucluse ouest,
- Vu le projet de révision en concertation étroite avec les collectivités qui doit être mis en enquête publique,
- Vu la consultation réglementaire avant l'enquête publique avec avis du Conseil Municipal,
- Vu le dossier présenté qui sera mis à l'enquête,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

EMET un avis favorable sur le projet tel que présenté du plan de prévention des risques naturels d'incendie de forêt - PPRIF du massif des Monts de Vaucluse qui sera mis en enquête publique.

029-2015 APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) :

- Vu La fusion des deux communautés et l'intégration de deux communes au 1er janvier 2014,
- Vu le dispositif financier de compensation aux communes par la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse des produits fiscaux transférés à travers le versement d'une attribution de compensation,
- Vu l'attribution de compensation qui est minoré par le transfert de charges des communes vers CCLMV en lien avec les transferts de compétences,
- Vu la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges du 27 janvier 2015,
- Vu le bureau communautaire du 19 mars 2015,
- Vu le rapport modifié,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) tel que présenté et plus particulièrement sur le montant des attributions de compensation par commune et la synthèse des emprunts transférables.

030-2015- REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE ST-PIERRE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- DECIDE de retenir l'entreprise SARL SCIASCIA maçonnerie pour réaliser les travaux de réfection de la toiture de l'église St-Pierre pour un montant de 58 333.33 H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

031-2015 - REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE EN ENROBE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- DECIDE de retenir l'entreprise EIFFAGE travaux publics de Cavaillon pour réaliser les travaux de réfection de la cour de l'école primaire pour un montant de 16 732.00 H.T.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur CHAVRIER demande que les élus, membres du conseil d'écoles, soient associés au PAI, en collaboration avec les directrices d'écoles : Monsieur le Maire est favorable à cette demande et donnera une réponse, après étude.

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une pétition circule actuellement dans le village au sujet du transfert du stade de football et des terrains de tennis. Il donne lecture d'un courrier remis par Monsieur et Madame FLYPO.

Monsieur le Maire regrette qu'une copie du texte de cette pétition n'est pas été remise avec le courrier.

Il déplore le fait que des enfants soient pris en otage en allant proposer aux habitants de signer cette pétition.

Monsieur le Maire informe qu'il ne fera pas de réponse à ce courrier incomplet.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Plan Local d'Urbanisme est en cours d'élaboration, la population sera tenue informée au fur et à mesure et que le P. A.D.D (Projet d'Aménagement de Développement Durable) sera présenté aux lagnoises et Lagnois dans les prochains mois.

Domaine Tourbillon :

Y a-t-il un logement de fonction prévu dans le PC : Réponse de Mr le Maire : NON

Problème de Haie débordant sur la voirie:

Il est à nouveau soulevé le problème des haies qui débordent sur la voie et notamment celle au niveau de la Route du stade : Monsieur le Maire précise que des devis sont en cours y compris la haie le long du chemin de la Capucine.

-La manifestation Miramob n'aura pas lieu en 2015, sur le terrain habituel, route de cabrières. Le propriétaire ayant refusé de mettre à disposition son terrain à l'association.

L'avocat du propriétaire interviendra si cette parcelle est utilisée lors des différentes manifestations sur la commune.

-Monsieur le Maire informe qu'une cabine sanitaire va être installée sur la commune, place Montélanico, pour un coût de 45 000 € H.T. Cet investissement sera financé à hauteur de 70% par des subventions de divers organismes.

Rappel des manifestations sur la commune :

8 mai 2015: Commémoration du 8 mai 1945- 70 ème anniversaire.

9 mai 2015: 1ère fête de l'écotourisme dans les stations vertes- Fête sur Lagnes toute la journée

7 juin 2015: Caisse locale de Lagnes GROUPAMA organise une Randonnée en faveur de l'association Neurofibromatose et Recklinghausen.

12 juin 2015 : Conférence enjeux TAFTA salle la Grange

SEANCE LEVEE A 20H30.